

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-109

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Diagnostic des équipements et réseaux humides (assainissement, eau potable, eau pluviale) sur les zones d'activités économiques

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-23 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Jean-Marc THEVENET, dans le domaine des Zones d'Activités Economiques, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 19 janvier 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour le diagnostic des équipements et réseaux humides (assainissement, eau potable, eau pluviale) sur les zones d'activités économiques ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT l'offre de la société GENIEAU (69320 Feyzin) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait au diagnostic des équipements et réseaux humides (assainissement, eau potable, eau pluviale) sur les zones d'activités économiques à la société GENIEAU (69320 Feyzin) pour un montant de 57 511 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 mai 2024.

**Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué,**

Jean-Marc THEVENET
Délégué aux Zones d'Activités Economiques



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the official stamp.